Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260903-2026065-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-065 : Ecole « Les Gallo Peints » : convention cadre espace numérique de travail : autorisation de signature.
Rapporteur Emilie THAUNAY

Le directeur de l'école primaire publique « Les Gallo Peints » de la commune souhaite utiliser pour cette rentrée scolaire l'ENT (Espace Numérique de Travail) One, proposé par la société Édifice.

Qu'est-ce qu'un ENT ?
C'est une plateforme en ligne qui permet une communication facilitée entre les écoles et les familles, qui facilite la continuité pédagogique et permet aux élèves de travailler avec le numérique en classe.

Conventionnement :
La mise en place d'un E.N.T. s'opère sous la responsabilité conjointe de la collectivité, du DASEN de l'Ille-et-Vilaine et de l'académie de Rennes.
C'est pourquoi, afin de préciser les responsabilités de chacun, une convention doit être signée entre la mairie, l'éditeur et le DASEN.

La convention est signée pour une durée de 1 an avec renouvellement tacite. Le coût de l'accès à cet espace numérique de travail est de 2 € par élève, à la charge de la commune.

Après présentation de la convention, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour autorisation de signature.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre espace numérique de travail.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL